

### Statuts – Article 3 – Point (d)

- La référence à un « équilibre entre les sexes » me semble difficile à intégrer dans les objectifs fondamentaux de l'Académie. Ceux-ci portent avant tout sur l'élaboration du savoir et la coordination entre les savoirs. Dans cette perspective, cette mention semble relever d'une préoccupation extérieure à la mission scientifique proprement dite.

- La mention de la diversité géographique me paraît tout à fait pertinente, puisqu'elle correspond à la vocation internationale de l'Académie. Je m'interroge en revanche sur la notion de « diversité culturelle » dans ce contexte : elle semble, au mieux, recouper ce qui relève déjà de la diversité géographique, et, au pire, introduire des considérations d'ordre ethnique qui ne me semblent pas trouver leur place parmi les objectifs d'une institution scientifique.

Le 20 août 2026

Nicolas Weill-Parot